

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

Les demandes de titres ont lieu **uniquement sur rendez-vous**, à prendre au sein de l'une des Mairies Annexes de Sèvremoine ou par téléphone au 02 41 55 32 07

Les rendez-vous ont lieu à la **Mairie Annexe de St André de la Marche** :

6 place de l'Aire du Four - Saint André de la Marche
49450 SEVREMOINE

☎ 02 41 55 32 07 / standredelamarche@sevremoine.fr

La présence du demandeur est obligatoire, y compris pour les mineurs quel que soit l'âge (accompagné d'un représentant légal)

Pour retirer le titre, la présence du demandeur est obligatoire à partir de 12 ans (accompagné d'un représentant légal avec sa pièce d'identité).

POUR TOUS LES DOSSIERS

LA PRE-DEMANDE EN LIGNE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS : ants.gouv.fr

A imprimer ou relever le n° de pré-demande ou avoir le flashcode sur le mobile

Vous n'êtes pas à l'aise avec le numérique ou vous rencontrez des difficultés pour faire la pré-demande en ligne ?

Nos conseillers France Services peuvent vous aider sur rdv au 06 20 13 39 86.

1 PHOTO D'IDENTITÉ CONFORME

- 1 plaque non découpée de 4 ou 6 photos
- Datant de moins de 6 mois
- Tête nue, sans lunettes, ni bijoux
- Prise de face, oreilles visibles
- Visage dégagé (front, cou, sourcils...)
- Bouche fermée, expression neutre (pas de sourire)
- Fond blanc interdit

1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS D'UN AN (DOCUMENT ORIGINAL) A VOTRE NOM ET PRENOM

Si possible avec la mention de la commune déléguée + Sèvremoine

Avis d'imposition ou non-imposition, Attestation d'assurance de logement, Quittance de loyer non manuscrite, Facture d'électricité, gaz, eau, téléphone ou ordures ménagères...

L'ORIGINAL DE LA CARTE D'IDENTITÉ ou DU PASSEPORT A RENOUVELER

TIMBRES FISCAUX (uniquement pour les passeports ou les cartes d'identité volées ou perdues).

A acheter avant le rdv, au moment de la pré-demande, ou sur timbres.impots.gouv.fr ou en tabac/presse.



PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

➤ POUR LES MINEURS

LA PIÈCE D'IDENTITÉ en cours de validité du parent présent au rendez-vous.

En cas de divorce ou séparation

Une copie de la décision de justice mentionnant la ou les résidence(s) principale(s) de l'enfant.

En l'absence de jugement : Une attestation sur l'honneur signée des deux parents mentionnant la résidence principale de l'enfant accompagnée de leurs pièces d'identités originales.

En cas de garde alterné :

Justificatif de domicile et les pièces d'identités originales des deux parents.

Si le mineur utilise un nom d'usage :

Autorisation et copies des pièces d'identité des deux parents.

➤ POUR LES PERSONNES HEBERGEES

Si la personne majeure réside chez un proche (parent, amis...)

Attestation sur l'honneur signée par l'hébergeur certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de trois mois,

L'original de la pièce d'identité de l'hébergeant

Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins d'un an

➤ EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Déclaration de perte à faire en mairie de St André de la Marche
OU Déclaration de vol à faire à la gendarmerie

25€ de timbres fiscaux pour les cartes d'identité (A acheter au moment de la pré-demande, ou sur timbres.impots.gouv.fr ou en tabac/presse)

Document avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de transport, ...) ou avis d'impôt

➤ PERSONNES NEES A DOMICILE ET/OU DE NATIONALITE FRANCAISES NEES « HORS FRANCE » :

UN ACTE DE NAISSANCE datant de moins de 3 mois.

TARIFS

Carte d'identité : Gratuit sauf en cas de renouvellement suite à perte ou vol : 25 euros

Passeport :

86 € pour une personne majeure

42 € pour un mineur de plus de 15 ans

17 € pour un mineur de moins de 15 ans

Attention, tout titre d'identité non retiré dans un délai de 3 mois sera détruit, sans remboursement possible.